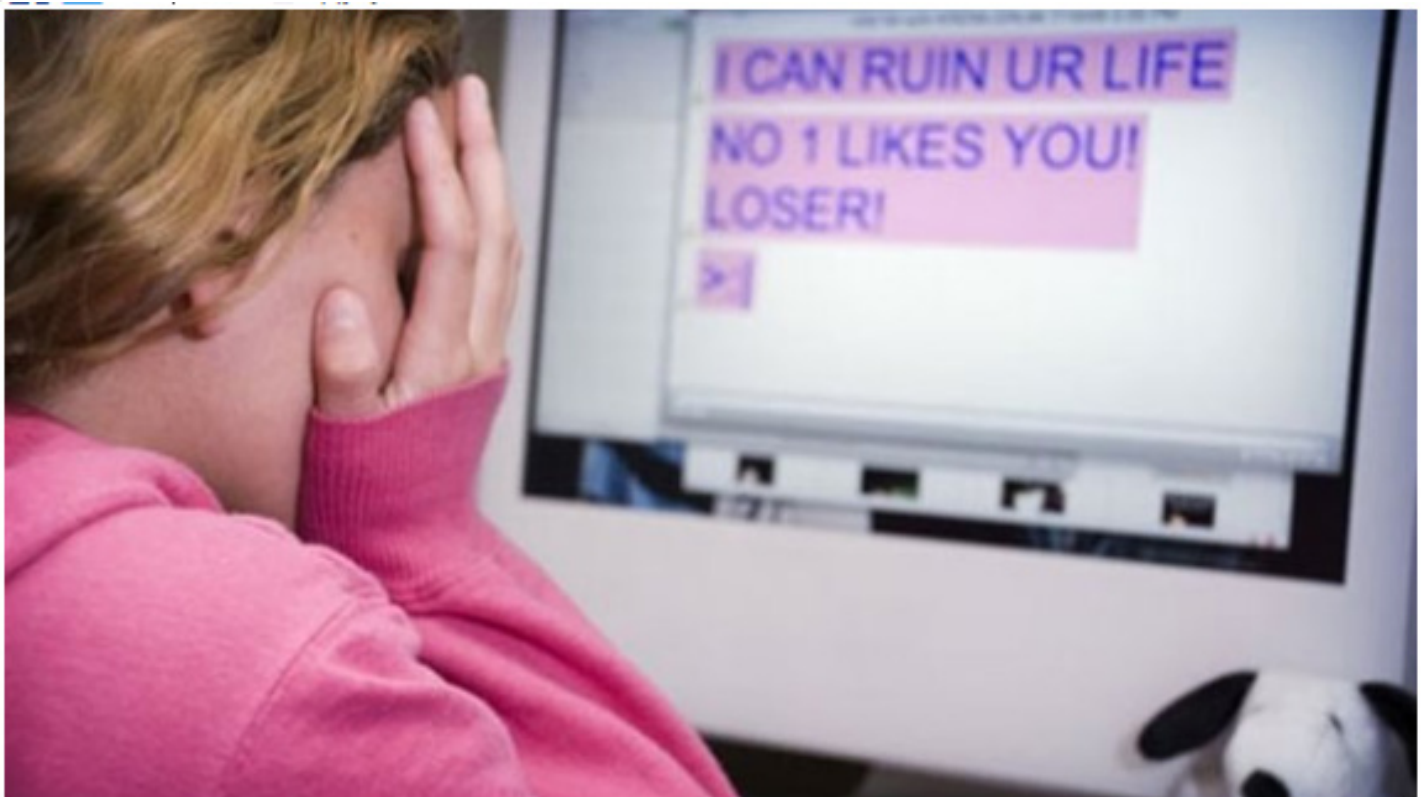




Société

Les limites de la loi sur les discours haineux sur Internet

Le jeudi 2 février 2017



Les propos haineux sur Internet Photo : CBC

La tuerie de Québec qui ciblait des musulmans a amené les corps policiers du Québec à encourager le public à dénoncer les propos haineux, racistes et les menaces proférées sur les réseaux sociaux. Un homme de 46 ans de l'ouest de l'île de Montréal a d'ailleurs été arrêté après un signalement pour des menaces et des propos islamophobes sur Internet. Twitter, Facebook sont devenus pour plusieurs des exutoires. Nicolas Vermeys, professeur de droit en technologie de l'information et des communications, directeur adjoint du Laboratoire de cyber-justice de l'Université de Montréal, nous explique les limites de la loi contre les auteurs de ces agressions verbales.

AUDIO FIL

 [Commentaires haineux sur les médias sociaux](#)